



PROJET DE LOI DE PROGRAMMATION PLURIANNUELLE DE LA RECHERCHE

■ Vers une première
à l'échelle internationale

■ Ouvrir le système
de recherche et
d'innovation à
toute la société

Rappel des faits

■ **28 Octobre 2019**

Un gouvernement favorable

■ **20 Janvier 2020**

Le tiers secteur de la recherche
réuni à l'assemblée nationale
en présence du MESRI

■ **7 Juin 2020**

Le gouvernement
oublie l'ouverture

Séance du 28 octobre 2019 relatif au Projet de Loi de Finances 2020 :

■ **Amendement 604**
déposé et défendu
en séance

En faveur du financement des coopérations de recherche à fort impact sociétal et à une reconnaissance du tiers secteur de la recherche dans les actions du ministère de l'enseignement supérieur, la recherche et de l'innovation.

■ Réponse de madame
la ministre
Frédérique Vidal

« Nous devons en effet aborder le sujet dans le cadre du projet de loi de programmation pluriannuelle de la recherche, dans la mesure où d'autres acteurs, tels que les associations et les collectivités, participent au financement de la recherche et de l'enseignement supérieur. »

POUR ÉVITER UN NOUVEAU RENDEZ-VOUS MANQUÉ

7 piliers de l'ouverture 7 raisons stratégiques

- 1. RENOUVELER**
le pacte entre toute la société et le pôle public d'enseignement supérieur et de recherche.
- 2. PROMOUVOIR ET FINANCER**
les recherches ouvertes, participatives, interventionnelles, citoyennes qui se développent de façon exponentielle dans le pays, et dans lesquelles une part de plus en plus grande de nos chercheurs trouvent un souffle nouveau dans leur carrière.
- 3. PROMOUVOIR**
la valeur publique des sciences et de la recherche et un système de production de connaissances qui affronte avec lucidité le mal-développement actuel et s'investit résolument dans la transition écologique et sociale.
- 4. RENFORCER**
la diversité des problématiques de recherche dans le pays en reconnaissant l'égale dignité et le savoir d'une variété de contributeurs.
- 5. ÉLARGIR**
les perspectives d'emplois scientifiques dans le pays.
- 6. ADOPTER**
une vision enrichie de l'innovation qui connaît depuis une dizaine d'années un élargissement dans ses processus (innovation distribuée, ascendante, interactive...) et dans ses objectifs (innovation sociale, durable, responsable, frugale...).
- 7. RÉCONCILIER**
pertinence et excellence de la recherche comme l'affirme la déclaration mondiale de l'Unesco sur l'enseignement supérieur pour le XXI^e siècle de 1998.

**UNE RECHERCHE INTÉGRÉE DANS LA SOCIÉTÉ
POUR ALLIER TEMPS COURT ET TEMPS LONG
RÉSOLUDES DES QUESTIONS IMMÉDIATES
ET PRÉPARER L'AVENIR**

Renverser le paradigme de la défiance

L'exposé des motifs du projet de LPPR démarre sur une contre-vérité. Il indique que nous serions « à l'heure où la société française est traversée (...) de doutes sur les progrès et les connaissances ». Cet argumentaire se retrouve à maints endroits dans le rapport annexé et le texte de loi. Rien n'est plus faux. Voici des données et des faits :

1.

Enquête auprès des français sur l'image de la recherche en octobre 2019 qui indique

- **88%** des Français font confiance à la recherche pour garantir le progrès
- **90%** des Français ont une bonne image de la recherche
- **91%** des Français ont une bonne image des chercheurs en France
- **95%** des Français estiment qu'il est prioritaire que l'État investisse dans la recherche

2.

Étude de l'Institut Harris de juillet 2019 « La confiance des Français dans la science »

- **93%** des Français pensent que les évolutions de la science constituent un progrès
- **91%** des Français font confiance dans la science

3.

Depuis 1972, le Cevipof évalue le taux de confiance des Français dans la science

Il oscille entre 88 et 92%

LA SOCIÉTÉ FRANÇAISE A CONFIANCE EN LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE.
LA LPPR DOIT PARTIR DE CE SIGNAL FORT.

Si défiance il y a, c'est celle de l'État envers la société.

Le texte procède d'une double méprise :



Le texte mélange l'idée d'une défiance de la société envers la science - inexistante - avec la réalité d'une critique de l'innovation et de l'expertise, légitime dans une société démocratique.



Le texte confond deux traditions de rationalité : la raison (et le doute sain qui va avec) et le rationalisme (qui veut qu'il n'existerait qu'une voie pour établir le vrai).

SORTONS DE L'INFANTILISATION DE LA SOCIÉTÉ FRANÇAISE.

Bâtissons une politique publique sur des faits établis et non des analyses sans fondement

Enjeu :



Amener le ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation à actualiser et moderniser son rapport à la société.

Défis :



Renverser le faux paradigme de la défiance. S'appuyer sur les capacités de toute la société à renouveler les questionnements scientifiques.

Proposition :



Amender la proposition de LPPR. Réécrire le propos introductif du rapport annexé dans une optique de confiance et de consensus.

2021-2030

10 ans pour mieux adapter le système de recherche et d'innovation

À l'heure actuelle :

Le débat public autour de la future loi de programmation pluriannuelle de la recherche se concentre sur la réalité de l'effort budgétaire annoncé, le nombre d'emplois publics à créer, les modes de financement de la recherche publique, les recrutements, l'évaluation et le statut des enseignants-chercheurs.

C'est à la fois légitime et insuffisant.

Depuis les années 1950 :

Les systèmes de recherche et d'innovation des pays de l'OCDE ont été construits sur deux piliers : le pôle public d'Enseignement Supérieur et de Recherche (ESR) d'un côté, la recherche industrielle de l'autre (pour le renforcement des champions nationaux sur les marchés mondiaux). 100% des efforts financiers et budgétaires depuis cette époque leur sont dédiés. Si ce système a contribué à la croissance économique, pendant les trente glorieuses, il atteint depuis des limites évidentes qui tiennent à une vision étriquée de l'innovation porteuse de dégâts environnementaux et d'un accroissement des inégalités sociales et territoriales.

Ni le gouvernement ni la majorité des instances scientifiques ne prennent la mesure de ce point aveugle.

Des dispositifs inadaptés aux réalités sociales et économiques du pays

Le tissu socio-économique français est constitué à 99,9% de TPE, PME, collectivités et acteurs de l'économie sociale et solidaire. Elles représentent 9% du PIB et emploient 7 millions de salarié.e.s. Quant aux associations, elles emploient 1,8 millions de salariés et représentent 3,5% du PIB.

- **SEULEMENT 5% DES TPE & PME PARVIENNENT À INVESTIR DANS LA R&D.**
- **2,9% DU CIR EN FAVEUR DES TPE & PME.**
- **0% EN FAVEUR DES ASSOCIATIONS.**

→ *De fait, les dispositifs actuels priorisent les groupes industriels. C'est une vision tronquée et mutilante du développement, de la valeur et de la richesse dans notre pays. La démographie et le potentiel économiques en France sont bien plus divers que cette vision étroite.*

Pas plus le plan de relance à court terme que les politiques à moyen et long termes ne peuvent se permettre d'être si déphasés d'avec la réalité de centaines de milliers d'acteurs de terrain. C'est à la politique, garante du bien public et de l'équité de tous les acteurs du pays, de s'adapter à la société, pas l'inverse.

Un moyen efficace : un titre IV bis dans la LPPR « ouvrir la recherche à la société »

CONSTATER ET DÉVELOPPER LE CONTINUUM DES INTERACTIONS SCIENCES-RECHERCHE-SOCIÉTÉ

La loi de juillet 2013 portant sur l'ESR franchissait une première et modeste marche : les articles 6, 8 et 50 reconnaissent le besoin de « développer et promouvoir les interactions sciences-société », soit le développement de coopérations de recherche avec l'ensemble de la société.

La LPPR ne doit pas régresser sur ces sujets. Elle doit construire à partir de ces prémisses déjà inscrits dans les codes de l'éducation et de la recherche. De fait, nos concitoyens et le tissu socio-économique entretiennent avec la recherche et la science deux formes de liens :

- Des liens de coopération de recherche, en besoin exponentiel, qui s'expriment par l'essor des recherches citoyennes, participatives, interventionnelles et ouvertes qui impliquent tout le tissu socio-économique,
- Des liens d'intérêt culturel et de goût pour les sciences et la recherche dont témoigne les émissions, séries, documentaires, conférences, expositions – effort de diffusion dont le succès ne se dément pas.

➔ **1 milliard d'euros sont consacrés annuellement à la diffusion de la recherche.**
0 aux coopérations de recherche avec le tiers secteur de la recherche.



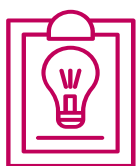
Enjeu :

Définir, asseoir et nourrir un nouveau pacte sociétal et économique entre la recherche publique et toute la société française.



Défi :

Rendre lisible le continuum des interactions entre la société française et notre système national de recherche et innovation : coopération avec, pour et par la société & diffusion vers la société.



Proposition :

Rédiger, en tant que première mondiale, un Titre IV bis « ouverture de la recherche à l'ensemble de la société ». Ce titre s'appuiera sur la notion de continuum sciences-société, et ces deux formes de liens : les coopérations de recherche avec le tiers secteur de la recherche ; la culture scientifique et technique.

S'appuyer sur deux notions clés

LE TIERS SECTEUR DE LA RECHERCHE

Le tiers secteur de la recherche désigne le secteur non marchand (associations, syndicats, collectivités locales), le secteur marchand à but non lucratif (économie sociale et solidaire, groupements professionnels), les organisations à but lucratif de petite taille (auto-entrepreneurs, groupements agricoles ou artisanaux), impliqués dans des activités territorialisées de recherche et d'innovation.

Le tiers secteur de la recherche contribue à l'effort national de recherche et d'innovation par le biais de coopérations avec les établissements publics d'enseignement supérieur et de recherche.

Il inscrit son action dans le cadre des Objectifs du Développement Durable adoptés en 2015 par les États membres des Nations Unies.

L'INNOVATION ÉLARGIE

L'innovation, littéralement introduction d'une nouveauté, est généralement définie comme une invention qui a trouvé ses utilisateurs. Dans l'usage courant, innovation est associée à la compétitivité économique, au marché, au brevet. Néanmoins, depuis une dizaine d'années, on observe un élargissement de l'innovation dans ses processus (innovation distribuée, ascendante, interactive) et dans ses objectifs (innovation sociale, durable, responsable, frugale...). C'est ce qui permet de parler *d'innovation élargie*.



Pour que la politique de recherche et d'innovation soit enfin inclusive

→ *Car comment atteindre 3% du PIB en intensité de recherche en ignorant plus de 90% des entreprises ?*



COMMENT ? EN ADAPTANT LES DISPOSITIFS ACTUELS

Le gouvernement, dans le prolongement de l'agenda de Lisbonne de 2000, a souhaité conventionnellement porter le pourcentage du PIB dédié à la recherche à 3%. Aucune étude économique solide n'a jamais permis de jauger le bon taux d'intensité de recherche dans un pays. Il dépend de sa structure d'emploi, de son degré de développement, du niveau d'éducation supérieure de sa population et d'éléments culturels. Mais on peut considérer ces 3% comme une boussole.

A ce jour, au plan national, 4 dispositifs notamment permettent de stimuler la recherche :

1.

Les appels à projets (ANR principalement, mais aussi ANRS, quelques agences et ministères).

2.

Le CIR (environ 6 milliards d'euros, bénéficiant largement aux grands groupes industriels).

3.

Les Conventions Cifre (1400 par an).

4.

Le soutien à quelques dispositifs et infrastructures de coopération (Instituts Carnot, LabComm).

CES OUTILS SONT INADAPTÉS AU TIERS SECTEUR DE LA RECHERCHE. LE COÛT D'ENTRÉE DANS LE SYSTÈME DE RECHERCHE ET D'INNOVATION EST TROP ÉLEVÉ. LA SOCIÉTÉ SUBIT UNE INADÉQUATION DES DISPOSITIFS ADMINISTRATIFS DE SOUTIEN À LA R&D DANS LE PAYS. CES ACTEURS SUBISSENT UN DÉSAVANTAGE COMPÉTITIF AU DÉTRIMENT DE LA VITALITÉ DU PAYS.

FACE AUX INSTABILITÉS QUE NOUS AFFRONTONS, il faut s'appuyer sur une plus large distribution des savoirs dans le pays

Enjeu :



Adapter les dispositifs de financement de la R&D aux associations, TPE, PME, acteurs de l'ESS et collectivités locales et territoriales.

Défi :



Reconnaître le tiers secteur de la recherche comme un sujet du système national de recherche et d'innovation. S'appuyer et soutenir les processus d'innovation élargie.

Proposition :



Adapter au tiers secteur de la recherche tous les outils performants de l'appui à la recherche et aux coopérations avec l'ESR.

Pour une loi de programmation ouverte à la société en phase avec notre époque

- 1.** Réécrire certains attendus de la loi en les fondant sur la confiance de la société française dans la science
- 2.** Rédiger un Titre IV bis : ouverture de la recherche à la société
- 3.** Structurer ce titre sur la base du concept de continuum des interactions sciences-société (notion intégrée depuis 2013), reposant sur deux chapitres :

CHAPITRE 1 : les coopérations de recherche entre tiers secteur de la recherche et les établissements publics d'enseignement supérieur et de recherche
CHAPITRE 2 : la diffusion de l'information scientifique et technique (et ses dispositifs déjà existant)
- 4.** Structurer le chapitre 1 autour de 6 axes programmatiques :
 - Un stock de conventions Cifre adaptées
 - Un soutien au dispositif expérimental Fonjep-Recherche
 - Un appel à manifestation d'intérêt pour aménager le territoire de tiers lieux de recherche
 - Un soutien structurel à la création du fonds mutualiste du tiers secteur de la recherche
 - Un observatoire statistique et qualitatif des coopérations de recherches citoyennes, participatives
 - Un plan de soutien à la formation et à l'apprentissage des acteurs
- 5.** Programmer la montée en puissance de 2021 à 2030

**Ce dossier de presse s'appuie sur les contributions de plus 2500 organisations depuis 2016
PARMI LES PRINCIPAUX CONTRIBUTEURS :**

4D, Académie des technologies, Acokima, Acro, AFEV, Aix Marseille Université, Agora 2020, ANIS, AITEC, Agence nationale de la recherche, Agreenium, AgroParisTech, Aides, Alliance maladies rares, Alliance San Filippo, Alliance sciences société, ANRT, Anses, Alterisk, ARDA, Ars Industrialis, ASCA, Assemblée virtuelle, Association des Enseignants Chercheurs en Sciences de l'Éducation, Association élus santé Territoire, Association Envoludia, Association Gemes, Association Science Technologie Société, Association Seintinelle, Association des Universités Populaires de France, ATD Quart Monde, Atelier des Jours à Venir, B&L Evolution, Bonn Science Shop, BPi France, Bretagne créative, CACID, Caisse des dépôts et consignation, Caixa Foundation, Call for team, Catalys, CCNE, Centre de Sociologie de l'Innovation, CEPII, CEPN, Cetcopra, CFDT, CFE-CGC énergie, CFSI, CGEDD, CGEIET, CGT, Champi'Parc, Chaire Jeunesse EHESP, CMJCF, CIRAD, Clavim, CNAM, CNPN, CNRS, Collectif citoyen des quartiers, Comité Richelieu, Commission européenne, Conseil national du Numérique, Conseil régional Ile de France, Conseil régional Nord Pas de Calais, Conseil Européen de la Recherche, Consortium pour la recherche économique et sociale, Controvento, Coopaname, Coordination Sud, Courrier de l'environnement, CPU, Créative Wallonia, CRI, CRID, Centre de sociologie de l'innovation-Ecole des Mines, Délégation aux Usages de l'Internet, DES France, DIM Astrea, Ecole doctorale Agro Paristech, Ecole Nationale d'Architecture de Nancy, EHESS, EIESP, Enda Colombie, Enda Dominicana, Enda Energie, Enda Graf, Enda Intermondes Belgique, Enda-Pronat, Enda Santé, Enda-Siddhi, Enda Tiers Monde, ENS, ENSC, ENSPC, ESPE, Eqosphere, Eurordis, Evidence for Democracy, Euro50 group, Eurordis, Fabrique des territoires innovants, Fage, FNAB, FNAUT, France Living Labs, Fonda, Fondation Axa pour la Recherche, Fondation Danone, Fondation de la recherche pour la science les technologies et les ressources naturelles, Fondation de France, Fondation des maisons des sciences de l'homme, Fondation motrice, Framasoft, France Nature Environnement, Futuris, GDR PARC, GIS Démocratie et Participation, Global Chance, GRAM de l'Inserm, GRDR, GRET, Groupe 38, HABA, IAMM, IFRIS, IFSTTAR, IHEST, INED, Ineris, Ingénieurs sans frontières, Injep, Innov' Africa, Inra, Institut Godin, Institut Veolia, Interphaz, IPGP, IRD, IRES, IRI, IRSN, ISCC, INNOECO, Inversons la classe, JIX, LAA, Laboratoire SCité, Laboratoire STICC, La Casemate, La fabrique de l'industrie, La Fing, Le Loop, Les Petits Débrouillards, Lidee, Ligue de l'Enseignement, Ligue de Protection des Oiseaux, Lille-en-Commun, LISE, Live, Living Knowledge, London School of Economics, LVMH, Lysogène, Maison du Libre et des Communs, Mines ParisTech, Ministère de l'Economie et des Finances, Muséum d'Histoire Naturelle de Toulouse, Nature Sciences Société Dialogues, Neiter Consulting, Novethic, Objectifs science international, Observatoire de la Responsabilité sociétale des Universités, OCDE, OCIM, Office parlementaire des choix scientifiques et techniques, OnLife Manifesto, Open Initiative, Open Street Map, Orange Lab, OuiShare, P2P Foundation, Paris School of Economics, Programme REPERE, Rathenau Institute, REDE, Recherche et Solidarité, Réseau Environnement Santé, Réseau International des Universités Citoyennes et Ouvertes, Réseau des villes en transition, Réseau d'observation de la biodiversité, Réseau français des communs, Réseau sur les Politiques de Pêche en Afrique de l'Ouest, Revue Agora, Romaine Lubrique, Secours Catholique, Semences paysannes, Sciences en question, RTES, Social Economy Europe, Société SA, So Science, Sorbonne Université, Tara expéditions, Téla botanica, Terranova, Tetris, Traces, Union Peuple et Culture, Université Cheick Anta Diop, Université de Caen, Université de Cearaterritoire, Université de Columbia, Université de Lausanne, Université fédérale de Bahia, Université foraine, Université Lille 1, Université de Recife, Université de Rennes 2, Université de Saint-Etienne, Université de Strasbourg, Université de Twente, Université de Vienne, Université du Québec à Montréal, Université El Manar (Tunisie), Université Ouverte de Barcelone, Université Panthéon Sorbonne, Université Paris 5, Université Paris Ouest Nanterre, Université Paris Sorbonne Cité, Université Porto Alegre, Université Toulouse 1 Capitole, UNSA Education, Vecam, Vie Libre, VOCE, Wikihouse Foundation, Wikimedia, Wise Paris, Yess...



<http://www.alliss.org/>